



منظمة الأغذية
والزراعة
للأمم المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food
and
Agriculture
Organization
of
the
United
Nations

Organisation
des
Nations
Unies
pour
l'alimentation
et
l'agriculture

Organización
de las
Naciones
Unidas
para la
Agricultura
y la
Alimentación

Point 10 du projet d'ordre du jour provisoire

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Onzième session ordinaire

Rome, 11-15 juin 2007

ANALYSE DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES DISPONIBLES À L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE, EN VUE D'APPUYER LES TRAVAUX SUR LES DIFFÉRENTS SECTEURS DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Table des matières

	Paragraphes
I. INTRODUCTION	1 - 3
II. TRAVAUX SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DE L'ORGANISATION	4 - 7
III. LE PROGRAMME ORDINAIRE DE LA FAO	
ENTITES DE PROGRAMME DONT LE TITRE CONTIENT L'EXPRESSION « RESSOURCES GENETIQUES »	8 - 10
ENTITES DE PROGRAMME CONCERNANT INDIRECTEMENT LES RESSOURCES GENETIQUES	11 - 17
IV. RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES	18 - 24
V. CARENCES	25 - 30
VI. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION	31

Par souci d'économie, le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à ne demander d'exemplaires supplémentaires qu'en cas d'absolue nécessité et à apporter leur exemplaire personnel en séance.
La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur l'Internet, à l'adresse www.fao.org

**ANALYSE DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES DISPONIBLES A
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET
L'AGRICULTURE, EN VUE D'APPUYER LES TRAVAUX SUR LES
DIFFÉRENTS SECTEURS DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

I. INTRODUCTION

1. En ce qui concerne ses travaux futurs, la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture est convenue, à sa dixième session ordinaire, que le Secrétariat, en coopération avec les services et les domaines prioritaires pour une action interdisciplinaire (DPAI) pertinents de la FAO, devrait présenter un Programme d'activités pluriannuel à sa onzième session, pour examen.
2. La Commission a également demandé au Secrétariat de fournir:
 - un rapport, rédigé par le Secrétariat et le Bureau, sur la « manière d'améliorer l'efficacité et l'efficience des travaux de la Commission »;¹ et
 - un document sur la situation et les besoins des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture autres que les plantes et les animaux, y compris les différents domaines de biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, et sur l'approche axée sur les écosystèmes agricoles pour la conservation des ressources génétiques et sur des questions intersectorielles, en indiquant les responsabilités des services et des DPAI de la FAO compétents dans ces domaines.²
3. De plus, le Secrétariat a été invité à préparer « une analyse succincte des ressources humaines et financières disponibles à la FAO pour appuyer des travaux sur les différents secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture, et à identifier les carences ».³ Cette analyse fait l'objet du présent document.

II. TRAVAUX SUR LES RESSOURCES GÉNÉTIQUES DANS LE PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET DE L'ORGANISATION

4. La Commission est un organe statutaire établi au titre de l'article VI.1 de l'Acte constitutif. Elle n'a pas de pouvoir budgétaire. Les ressources financières pour les travaux de la FAO sur les différents secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture comprennent les ressources prévues dans le Programme ordinaire de travail et budget biennal de la FAO, adopté par la Conférence de l'Organisation, ainsi que les ressources extrabudgétaires que des donateurs mettent à la disposition de la FAO. Le Programme de travail et budget biennal, le Plan à moyen terme sur six ans et le Cadre stratégique à long terme de la FAO ont été adoptés par la Conférence de la FAO, sur la base des avis du Conseil de la FAO et de ses Comités. Toutefois, en vertu de son Statut, la Commission a pour mandat de « suivre constamment toutes les questions relatives aux politiques, programmes et activités de la FAO dans le domaine des ressources génétiques présentant un intérêt pour l'alimentation et l'agriculture (...) et donner au

¹ Voir document, *Streamlining the operations of the Commission for the implementation of the Multi-Year Programme of Work*, CGRFA-11/07/23.

² Voir les documents CGRFA-11/07/15.1 (sur les *ressources génétiques forestières*), CGRFA-11/07/15.2 (sur les *ressources génétiques aquatiques*), CGRFA-11/07/15.3 (sur les *micro-organismes*), CGRFA-11/07/15.4 (sur la *biodiversité et l'approche écosystémique*), et CGRFA-11/07/15.5 (sur les *politiques internationales intersectorielles*).

³ CGRFA-10/04/REP, paragraphe 84.

Directeur général et au Conseil et, le cas échéant, à ses Comités techniques et notamment aux Comités de l'agriculture, des forêts et des pêches, des avis sur ces questions » et elle peut donc formuler des recommandations à l'égard de nombreux programmes pertinents de la FAO.

5. Pour bien comprendre en quoi consistent les ressources humaines et financières décrites dans le présent rapport, il faut tenir compte des éléments suivants, qui invitent à une certaine prudence dans l'interprétation des informations fournies:

- Il peut y avoir plusieurs définitions très différentes l'une de l'autre de ce que l'on entend par « travaux sur les différents secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture », depuis l'acceptation la plus large jusqu'à la plus restreinte. La quantité des ressources financières allouées peut varier de manière significative en fonction de la définition donnée.
- La responsabilité des travaux ayant un intérêt pour la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques n'incombe pas à une division ou à un service, mais s'insère dans le programme de travail des départements de la FAO compétents, conformément aux ouvertures de crédits et aux indications des différentes entités de programmes du Programme de travail et budget de l'Organisation.
- Le Secrétariat de la Commission élabore l'entité de programme unique qui reprend la totalité des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Ces dernières années, le domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire sur la diversité biologique (DPAI/BIOD) a également été fondamental pour identifier et regrouper tous les différents secteurs de la biodiversité et des ressources génétiques, ainsi que les thèmes intersectoriels qui s'y rapportent. Il n'existe aucune autre entité de programme ni aucun autre chapitre de programme qui recouvre tous les travaux de la FAO en matière de conservation et d'utilisation durable des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture.
- Par conséquent, l'identification des travaux sur les ressources génétiques dans les entités de programme du Programme de travail et de budget de l'Organisation n'est pas chose aisée. Certaines entités de programme, dont le titre mentionne de manière explicite les ressources génétiques, sont facilement reconnaissables. Toutefois, il arrive parfois que même ces entités de programmes incluent d'autres activités qui, dans la réalité, ne correspondent pas aux « travaux sur les différents secteurs des ressources génétiques ». À l'inverse, il arrive que certaines entités de programme et certains projets contribuent aux travaux sur les ressources génétiques de la FAO et les appuient bien que leur titre ne l'indique pas expressément.

6. Dans le présent rapport, on considère que toutes les entités de programme dont le titre contient l'expression « ressources génétiques » contribuent directement aux « travaux sur les différents secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture » de la FAO. Ces entités de programme, ainsi que leur budget, font l'objet de la Section III.1. La Section IV reprend les ressources extrabudgétaires dont la FAO a bénéficié expressément pour les travaux sur les « ressources génétiques ».

7. Il est impossible de quantifier la contribution financière réelle dans le cas des entités de programme dont le titre ne se réfère pas explicitement aux travaux sur les « ressources génétiques » mais qui y contribuent malgré tout. La Section III.2 du présent document illustre ces entités de programme, sans indication de leur budget.

III. LE PROGRAMME ORDINAIRE DE LA FAO

Entités de programme dont le titre contient l'expression « ressources génétiques »

8. Le *Tableau 1* reprend toutes les entités de programme et leur budget établies pour les exercices biennaux 2004-2005 et 2006-2007 dont le titre contient l'expression « ressources génétiques ».
9. Les cinq entités de programme que l'on retrouve dans le Programme de travail et budget 2006-2007 sont les suivantes:
- Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
 - Secrétariat du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
 - Soutien technique au Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
 - Conservation et utilisation durable des ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture;
 - Gestion des ressources zoogénétiques.

Tableau 1: Entités de programme dont le titre contient l'expression « ressources génétiques »

Exercice biennal 2004 – 2005			Exercice biennal 2006 – 2007 Phase II		
Titre de l'entité de programme	Crédit budgétaire (Milliers de \$EU)	Mois de travail	Titre de l'entité de programme	Crédit budgétaire (Milliers de \$EU)	Mois de travail
210P1 – Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2 051	107	2KP01 - Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2 077	108
213A5 – Élaboration de la Stratégie mondiale pour la gestion des ressources génétiques des animaux d'élevage	1 776 (au Siège) 185 (sur le terrain)	138 (au Siège) 11 (sur le terrain)	2BA03 – Gestion des ressources zoogénétiques	2 020 (au Siège) 339 (sur le terrain)	142 (au Siège) + 32 (sur le terrain)
212A9 – Conservation et utilisation durable des ressources phylogénétiques, y compris au moyen des biotechnologies et développement du secteur semencier	2 346	199	2AA04 - Conservation et utilisation durable des ressources phylogénétiques	2 421 (au Siège) 206 (sur le terrain)	204 (au Siège) + 20 (sur le terrain)

212P4 – Soutien technique au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2 776 (au Siège) 17 (sur le terrain)	256 (au Siège) 0,5 (sur le terrain)	2AP01 - Soutien technique au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	2 857	265
			2AP03 – Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture	1 624	48

10. Une analyse des entités de programme de la FAO qui présentent un intérêt direct pour les ressources génétiques montre que les ressources financières totales allouées pour les travaux de la FAO sur les ressources génétiques ont augmenté entre 2004 et 2007. Parmi les cinq entités de programme, quatre (2KP01; 2AA04; 2AP01; 2AP03) ont bénéficié d'un traitement préférentiel en tant que domaines prioritaires.⁴ En réponse directe aux orientations du Comité de programme, une somme supplémentaire de 500 000 dollars EU est allouée au Secrétariat du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (PE 2AP03) pour l'exercice biennal en cours.⁵

Entités de programme concernant indirectement les ressources génétiques

Ressources phytogénétiques

11. Le Département de l'agriculture et de la protection des consommateurs contribue aux travaux sur les ressources phytogénétiques au titre de l'entité de programme 2AA06, Systèmes de production agricole – Intensification durable, diversification et biodiversité.

Ressources génétiques aquatiques

12. Le Département des pêches et de l'aquaculture mène des travaux sur les ressources génétiques halieutiques au titre de plusieurs entités de programme, dont les principales sont:

- 2IP01 Suivi, gestion et conservation des ressources halieutiques;
- 2IP02 Suivi, gestion et conservation des ressources pour le développement de l'aquaculture;
- 2HP01 Fourniture d'informations et de statistiques sur les pêches.

Il fournit une aide aux programmes de terrain pertinents, au titre des entités suivantes:

- 2IS01 Services de soutien technique aux Membres et au Programme de terrain dans le domaine des ressources halieutiques;
- 2IS02 Services de soutien technique aux Membres et au Programme de terrain dans le domaine de l'aquaculture.

⁴ Voir document, *Programme de travail et budget 2006-07 révisé*, PC 95/3 FC 113/14, tableau 11 p. 25 à 28.

⁵ Voir document, *Application des décisions de la Conférence et propositions du Directeur général*, CL 131/18, paragraphe 255.

13. Le Département des pêches et de l'aquaculture concentre ses travaux sur les ressources génétiques dans les écosystèmes et les systèmes de production. Il consacre relativement peu de ressources aux travaux sur les ressources génétiques mais davantage à ceux qui concernent les espèces et les écosystèmes; les statistiques prévoient des catégories pour chaque espèce, mais ne fournissent pas de données intraspécifiques; le programme d'identification des espèces accorde une large place aux espèces marines qui font l'objet d'une exploitation commerciale, hormis les stocks de poisson, et ne fournit que peu d'informations sur les espèces d'eau douce. De plus en plus de travaux sont menés au niveau des espèces et des écosystèmes. L'approche écosystémique de l'aquaculture et des pêches occupe une place de choix dans le programme de travail du Département, et la production mondiale de ressources de l'aquaculture connaît une croissance rapide, surtout dans les pays en développement. Les écosystèmes marins et côtiers et les écosystèmes fondés sur le riz font l'objet d'une attention particulière.

Économie des ressources naturelles et viabilité écologique

14. Certaines activités concernant les ressources génétiques sont également menées au titre de l'entité de programme 2KP04 – Économie des ressources naturelles et viabilité écologique, laquelle prévoit que le Département du développement économique et social mette en œuvre un programme de recherche en économie appliquée pour une meilleure gestion des systèmes semenciers afin de promouvoir un système durable d'utilisation des ressources génétiques des espèces cultivées. Les travaux ont pour objectifs: l'évaluation des moyens utilisés pour obtenir les ressources génétiques des espèces cultivées (par exemple, les systèmes semenciers structurés et non structurés), l'identification des obstacles qui entravent la circulation des différents produits dont les agriculteurs ont besoin, et l'évaluation des impacts de ces facteurs commerciaux secondaires sur la gestion des ressources génétiques à l'échelle des exploitations agricoles et sur le bien-être. Cette entité de programme prévoit également une évaluation des valeurs de la biodiversité agricole en tant que bien public, et des différentes mesures d'encouragement nécessaires à l'appui de ces valeurs.

Ressources génétiques forestières

15. Les activités sur les ressources génétiques forestières sont surtout prévues dans deux entités de programme:

- 2FP02: Gestion durable des forêts, des terres boisées et des arbres hors forêt;
- 2FA07: Conservation et remise en état des écosystèmes forestiers et boisés.

Les activités de la FAO qui portent sur les ressources génétiques forestières font partie intégrante du Programme des forêts de la FAO, dirigé par le Comité des forêts de la FAO, et contribuent à d'autres éléments du programme, comme l'évaluation des ressources forestières mondiales, les programmes forestiers nationaux, la gestion durable des forêts, l'amélioration des arbres et le développement de la plantation, ainsi que les aires protégées. Les activités prévoient notamment la préparation d'orientations techniques et l'appui aux Membres en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des ressources génétiques forestières. Le Groupe d'experts de la FAO des ressources génétiques forestières a tenu sa quatorzième session en janvier 2007. Il a examiné plusieurs propositions visant à rationaliser le programme de travail de la FAO sur les ressources génétiques forestières et les actions prioritaires. Il a soumis son rapport à la Commission, à l'occasion de la présente session.⁶

⁶ Cf. document CGRFA-11/07/Inf.9.

Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire sur la diversité biologique

16. Le domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire (DPAI) sur la diversité biologique a reçu pour 2004-2005 un crédit de 36 000 dollars EU et, pour 2006-2007, un montant de 120 000 dollars EU, dans le cadre du programme ordinaire pour les activités liées à la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture.

Domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire sur les biotechnologies

17. Le domaine prioritaire pour une action interdisciplinaire (DPAI) sur les biotechnologies a reçu pour 2004-2005 la somme de 35 600 dollars EU et pour 2006-2007, la somme de 120 000 dollars EU, dans le cadre du programme ordinaire. Les sommes ont en partie été utilisées pour les activités liées à la diversité biologique pour l'alimentation et l'agriculture.

IV. RESSOURCES EXTRABUDGÉTAIRES

Ressources zoogénétiques

18. Pendant l'exercice biennal 2004-2005, l'Allemagne, l'Australie, l'Espagne, la Finlande, la Norvège, les Pays-Bas et le Royaume-Uni ont alloué à la FAO un total de 943 826 dollars EU, pour ses travaux sur les ressources zoogénétiques, une partie de ces ressources, à savoir 229 306 dollars EU, étant destinée aux cadres associés. Pendant l'exercice biennal en cours, l'Allemagne, l'Espagne, la Finlande, le Japon, la Norvège, le Royaume-Uni et la Suisse ont alloué à la FAO un total de 1 617 802 dollars EU, dont 351 488 dollars EU destinés aux cadres associés.

19. En outre, la Suisse accueillera la première Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques, du 1^{er} au 7 septembre 2007, à Interlaken, et prendra directement en charge une grande partie des coûts locaux.

Ressources phytogénétiques

20. Pour les projets approuvés dans l'exercice biennal 2004-2005, la Division de la production végétale et de la protection des plantes a reçu environ 1,8 million de dollars EU, sous forme de ressources extrabudgétaires, pour mettre en œuvre des travaux liés à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. La contribution se composait des fonds alloués par l'Italie et la Norvège et de la mise à disposition de deux cadres associés (pris en charge par la Norvège et l'Allemagne). Quant aux projets approuvés pendant l'exercice 2006-2007, la somme reçue s'élève à près de 630 000 dollars EU. Elle comprend les contributions du Canada et de la Norvège, ainsi que les ressources destinées par les Pays-Bas à un cadre associé. En outre, d'autres ressources extrabudgétaires (notamment du Japon et des Pays-Bas) d'une valeur d'environ 1,6 million de dollars EU, ont été versées pour des projets qui ont commencé avant 2004 mais dont le financement s'étend à la période 2004-2007.

Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

21. Le Comité intérimaire du Traité international a bénéficié d'importantes ressources extrabudgétaires, en espèces ou sous forme d'aide directe, notamment pour l'organisation des réunions, tout au long du processus de négociation.

22. Plusieurs réunions ont bénéficié d'une aide directe:⁷
- La réunion du Groupe d'experts sur les modalités de l'Accord type de transfert de matériel a pu avoir lieu grâce à l'intervention directe de la Commission européenne, qui a accueilli la réunion à Bruxelles et a appuyé la participation des pays en développement.
 - La première réunion du Groupe de contact pour la rédaction de l'Accord type de transfert de matériel a eu lieu grâce au soutien des États-Unis, qui ont notamment appuyé la participation des pays en développement.
 - La première réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le règlement intérieur et les règles de gestion financière de l'Organe directeur, l'application du Traité et la stratégie de financement, a été financée par le Projet multidonateurs (voir *Tableau 2*) qui a également appuyé la participation des pays en développement.
 - La Suède a accueilli la deuxième réunion du Groupe de contact pour la rédaction de l'Accord type de transfert de matériel et a appuyé la participation des pays en développement.
 - L'Espagne a hébergé la première réunion de l'Organe directeur et appuyé la participation des pays en développement. La contribution de la Norvège, d'une valeur de 49 621 dollars EU, a permis la traduction des documents précédant la session.
23. On trouvera au *Tableau 2* des renseignements sur les contributions versées au Fonds fiduciaire multidonateurs pour le Traité international, depuis mars 2006. Dans le cadre de fonds fiduciaires distincts, l'Allemagne a fourni une aide totale de 187 000 dollars EU destinée à appuyer la participation des pays en développement, et la Suisse a alloué 100 000 dollars EU pour la préparation des réunions. De plus, le Secrétariat intérimaire du Traité a bénéficié d'une aide directe au Royaume-Uni qui a détaché un fonctionnaire de septembre 2003 à septembre 2006.

Secrétariat de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture

24. Le Secrétariat de la Commission a reçu 263 698 dollars EU en 2005-06 pour élaborer et mettre en œuvre des instruments internationaux sur les ressources zoogénétiques et phylogénétiques dans le cadre de l'Accord de coordination de programme FAO/Norvège. L'Espagne a destiné 292 785 dollars EU à un cadre associé pour une période allant de 2003 à la mi-2005. L'Allemagne a apporté une aide directe en détachant un fonctionnaire de septembre 2005 à septembre 2008, avec la possibilité de prolongation d'un an. De plus, l'Allemagne a alloué 98 000 dollars EU pour appuyer la participation des délégués des pays en développement à la présente session de la Commission.

V. CARENCES

25. La Commission, à sa dixième session ordinaire, a également demandé d'indiquer les éventuelles carences.

26. Ces dernières années, le DPAI diversité biologique a joué un rôle important: il a permis de créer un lien entre les différents secteurs de la diversité biologique et des ressources génétiques, et d'identifier les thèmes intersectoriels qui s'y rapportent. Néanmoins, ses travaux se sont largement appuyés sur les fonds extrabudgétaires, lorsque les activités n'étaient pas prises en charge par une unité spécifique. Cela est à l'origine d'une carence particulièrement importante au niveau de la coordination des réponses de la FAO face aux demandes des autres institutions internationales concernées, notamment la Convention sur la diversité biologique, car les ressources nécessaires pour appuyer la participation aux réunions ou pour faire face à d'autres

⁷ Voir document, *Rapport sur les activités du Secrétariat intérimaire*, IT/GB-1/06/Inf.3.

demandes devaient être trouvées soit dans le budget de l'une ou de l'autre division, soit en puisant dans les ressources extrabudgétaires, et en particulier celles des accords de coopération de programme. Il a été particulièrement difficile de mobiliser des fonds pour les activités intersectorielles. Certains secteurs, comme celui des ressources génétiques microbiennes, ont été bien souvent négligés.

Tableau 2: Contributions extrabudgétaires à l'appui des activités du Comité intérimaire du Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture

Donateurs	2003	2004	2005	2006	TOTAL REÇU
	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU	\$EU
JAPON	15 174,49				15 174,49
ESPAGNE	7 298,25		52 229,52		59 527,77
ÉTATS-UNIS	50 041,20				50 041,20
IRLANDE	72 987,00	104 801,53			177 788,53
NORVÈGE	112 183,00	300 185,19	256 000,00		668 368,19
FINLANDE		123 834,00			123 834,00
CANADA		40 000,00			40 000,00
PAYS-BAS		199 950,00			199 950,00
ITALIE			1 386 725,12	1 242 803,20	2 629 528,32
Commission européenne			4 527,08		4 527,08
Intérêts créditeurs	388,19	3 629,73	46 653,47	3 385,19	54 056,58
Total	258 072,13	772 400,45	1 746 135,19	1 246 188,39	4 022 796,16

27. Les travaux sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, qui sont le pilier historique des travaux de l'Organisation sur les ressources génétiques et la diversité biologique, sont désormais bien ancrés à la FAO. Cependant, comme le montre le présent document, une grande partie des efforts ont été financés par des ressources extrabudgétaires. Avec la mise en œuvre définitive du Traité international pour l'alimentation et l'agriculture, on peut espérer que les parties contractantes et les donateurs fourniront à présent au Secrétariat du Traité les importantes ressources qui seront requises pour aider les pays, surtout les pays en développement, à faire le nécessaire pour participer pleinement au Système multilatéral d'accès et de partage des avantages, à réaliser la Stratégie de financement du Traité et à mettre en œuvre les autres articles du Traité.

28. Les travaux sur les ressources zoogénétiques ont avancé rapidement ces dernières années et sont particulièrement axés sur la rédaction de l'*État des ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* et sur la préparation de la Conférence technique internationale sur les ressources zoogénétiques, qui aura lieu à Interlaken en septembre prochain. Malgré des apports systématiques et importants du Programme ordinaire de la FAO, ce processus, à l'image du programme des ressources phylogénétiques, a été largement financé par des ressources extrabudgétaires. De surcroît, au moment de la préparation du présent document, l'ensemble des besoins estimatifs non couverts pour la préparation et l'organisation de la conférence s'élevait à 546 000 dollars EU, auxquels il fallait ajouter 487 000 dollars EU pour l'appui à la participation des pays en développement. Face à ces besoins, d'autres contributions, d'un montant total d'environ 370 000 dollars EU, étaient à l'examen.⁸ Une aide extrabudgétaire supplémentaire sera nécessaire pour donner une suite aux résultats de la Conférence dans les années à venir.

29. Comme le montre l'analyse ci-dessus, les ressources génétiques halieutiques font l'objet d'une attention internationale croissante et l'on dispose depuis longtemps d'importants instruments pour la gestion du secteur des pêches au niveau international. Face au développement rapide de l'aquaculture, en particulier dans les pays en développement, il est urgent de mettre en place une approche de ces ressources qui soit systématique et internationalement reconnue. D'autres ressources extrabudgétaires importantes devront également être mobilisées pour compenser les faibles ressources humaines et financières actuellement disponibles.

30. De même, les ressources génétiques forestières suscitent actuellement un grand intérêt et l'on dispose aujourd'hui de nombreux travaux du Groupe d'experts sur les ressources génétiques forestières. Ce dernier a estimé qu'il est temps de rédiger un *État des ressources génétiques forestières dans le monde* mais que cela nécessitera aussi la mobilisation d'autres ressources extrabudgétaires.

VI. ORIENTATIONS DEMANDÉES À LA COMMISSION

31. La Commission souhaitera peut-être:

- demander à la FAO que les investissements dans les travaux sur les ressources génétiques et sur la diversité biologique soient reflétés plus clairement dans ses documents de programmation;
- souligner l'importance de l'allocation stratégique de ressources financières adéquates aux secteurs-clés des ressources génétiques, pour les prochaines années;
- inviter la FAO à continuer à mobiliser des ressources extrabudgétaires pour les travaux sur tous les secteurs des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture et, en particulier, dans le contexte de la mise en œuvre du Programme d'activités pluriannuel de la Commission;
- inviter les donateurs à fournir des ressources extrabudgétaires à l'appui de la mise en œuvre des activités définies dans le Programme d'activités pluriannuel.

⁸ Voir document, *Status of the preparation of the International Technical Conference on Animal Genetic Resources*, CGRFA-11/07/4, paragraphes 24 et 25.